

Membres	7
Présent(s)	4
Audio/visioconférence	2
Représenté(s)	0
Quorum	5

SÉANCE DU 22 MARS 2022

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING et Monsieur Bernard MATTER

Présents en visio : Madame Françoise BENOIT et Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND

Assistaient en outre : Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Madame Céline ROUSSEAU (Directrice du Pôle Gestion Locative), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Evelyne BRONNER (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Absents et excusés : Madame Suzanne BROLLY

Le Bureau,
Vu le rapport du Directeur général
Délibère :

B/2022/012 : Constitution d'une servitude d'implantation d'un séparateur à graisses

Il est décidé :

1. D'autoriser au profit du Crous de Strasbourg, la constitution d'une servitude concédant un droit d'implantation d'un séparateur de graisses sur la parcelle cadastrée section 40, numéro 225/3 à Strasbourg (fond servant), au profit de la parcelle cadastrée section 40 numéro 236/3 à Strasbourg (fond dominant),
2. D'autoriser la constitution de cette servitude tant que les ouvrages seront maintenus (bâtiment E de la cité Paul Appell)
3. D'approuver le consentement de cette servitude sans indemnité,

4. De procéder à l'inscription de cette servitude au Livre foncier,
5. D'approuver l'authentification de la servitude par acte de notaire,
6. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Jean-Bernard DAMBIER
Pour extrait conforme